



**Résolution CM/ResDip(2008)1  
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,  
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)<sup>1</sup>*

**Rapport annuel pour l'année 2018**

État : **FRANCE**  
Nom de la zone : **Parc national des Écrins**

**28<sup>ème</sup> année depuis l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés.**  
Diplôme octroyé en 1990 (Res(90)15), renouvelé pour la dernière fois le 16 septembre 2010 (Résolution CM/ResDip(2010)14) pour une durée de 10 ans (17 juillet 2020).

**Autorité centrale concernée**

Nom : **Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
DGALN / Direction de l'Eau et de la Biodiversité / Sous-direction de la protection et de la  
restauration des écosystèmes terrestres / Bureau des espaces protégés.**  
Adresse : Arche de la Défense / Paroi Sud / 5ème étage, 92 055 La Défense cedex  
Tel: 01 40 81 29 98  
Fax: 01 40 81 82 55  
E-mail: **sophie.periz-alvarez@developpement-durable.gouv.fr**  
www : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

**Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée**

Nom : Établissement public à caractère administratif du **Parc national des Écrins**  
Adresse : Domaine de Charance - 05000 GAP  
Tel: 33 (0)4 92 40 20 10  
Fax: 33 (0)4 92 52 38 34  
E-mail: **ecrins.accueil@ecrins-parcnational.fr / pierre.commenville@ecrins-parcnational.fr**  
www : <http://www.ecrins-parcnational.fr>

<sup>1</sup> *Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.  
Internet : <http://www.coe.int/cm>*

## 1. Conditions liées à l'obtention du diplôme

La résolution CM/ResDip(2010)14 relative au renouvellement du diplôme européen du Parc national des Écrins jusqu'au 17 juillet 2020, n'a pas été assortie de conditions, mais de 10 recommandations, rappelées au point « 2 » du présent rapport.

Formatted: French (France)

## 2. Suivi des recommandations

### **Rec. 2.1. Conforter les partenariats avec les communes du parc, les intercommunalités et les projets de territoire afin de développer les synergies nécessaires à la réalisation d'une politique exemplaire de préservation du patrimoine dans une perspective de développement durable**

La charte du parc national des Écrins a été approuvée à l'unanimité de son conseil d'administration le 9 mars 2012 et promulguée par décret en Conseil d'État du 28 décembre 2012 (JORF du 30/12/2012).

53 communes des 59 de l'aire optimale d'adhésion (89,8 %) ont adhéré à la charte (46 en 2016 et 7 en 2015). Le bilan définitif des adhésions est le suivant :

89,8 % d'adhésion

93,1 % de la surface totale du parc national (cœur + aire d'adhésion) maintenue

96,6 % de la population de la AOA dans des communes ayant adhéré à la charte.

La charte est mise en œuvre à travers des programmes d'actions triennaux définis avec les partenaires. Dans ces programmes 2014-2016 et 2017-2019, les actions identifiées correspondent aux missions fondamentales du Parc national dans la zone cœur et aux projets définis avec les collectivités et autres acteurs socio-professionnels de l'aire d'adhésion. Le partenariat entre le Parc national et les communes adhérentes est formalisé dans des conventions d'application de la charte. 46 conventions de partenariat ont été signées pour la période 2014-2016 et 51 (soit 100 %) pour la période 2017-2019 (la fusion de communes ramène le nombre de communes adhérentes du Parc à 51 – voir chap « 4 »).

L'évaluation « chemin faisant » est engagée et s'est traduite par une série de réunions avec les communes concernées. Le bilan de la période 2014-2016 « la charte en actions » a été réalisé : ce document de 36 pages a été diffusé. Il a été présenté lors de la réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2017, lors de laquelle le dispositif d'évaluation de la charte a été approuvé.

La mise en œuvre des conventions 2017-2019 se poursuit en 2018 avec toutes les communes adhérentes.

Le dispositif d'évaluation a été finalisé en associant les instances, les agents et 17 partenaires parmi les communautés de communes, ONF, conseils départementaux. Le bureau d'étude qui évaluera la charte à mi-parcours en associant largement les acteurs est en cours de recrutement par appel d'offres.

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

### **Rec. 2.2. Renforcer les dispositifs de recueil permanent, de catalogage et de diffusion des données patrimoniales, avec une attention particulière aux données culturelles et celles relatives aux savoir-faire locaux, et rendre compte de l'expertise développée par le Parc et ses partenaires en application de la charte**

Cette recommandation est satisfaite, depuis 2016, au moyen de l'outil Geonature (<http://geonature.fr>) dont une composante est le « Geonature-atlas » développé par le Parc national des Écrins et publié sous licence libre.

En 2018, la suite logicielle « open source » créée par les Parcs nationaux pour la gestion et la diffusion des données naturalistes s'améliore grâce aux contributions de ses nombreux utilisateurs. Une quarantaine d'entre eux était réunie les 25 et 26 septembre 2018 à Montpellier, dans les locaux de l'Agence française pour la Biodiversité. Cet atelier technique Geonature était organisé par les Parcs nationaux des Écrins et des Cévennes qui présentaient pour l'occasion sa version 2.0. (<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/geeks-geonature-carburent>).

Cet outil est maintenant déployé au sein de plusieurs Parcs nationaux et Parc naturels régionaux ainsi que quelques associations. Il a vocation à devenir dans les prochaines années un des outils majeurs du SINP régional PACA « Silene » (<http://www.silene.eu>).

L'opération « Écrins de nature » a été organisée sur la commune du Bourg-d'Oisans (<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/ecole-nature-ecrin-champsaur> ; <http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/decouvertes-partagees-ecrins-nature>).

Cette manifestation associant naturalistes et « grand public » a permis de faire découvrir les méthodes d'inventaire et la biodiversité de la commune d'accueil.

De son côté, Geotrek continue sa progression en nombre de structures utilisatrices et devient une référence dans ce domaine. En 2018, comme chaque année, des développements nouveaux ont été effectués pour en améliorer la pertinence et l'efficacité.

Enfin le Parc national poursuit des démarches d'acquisition de connaissance des espèces et des milieux et à ce titre en 2018, un séminaire international sur les bourdons alpins en Oisans est organisé.

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/bourdons-altitude-nouvelles-richesses-decouvrir>

### **Rec. 2.3. Positionner le parc national comme sentinelle environnementale, au sein de réseaux d'acteurs institutionnels, en réponse à l'exigence d'observation permanente des changements associés au réchauffement climatique**

#### **Suivi des glaciers**

2018 est une nouvelle fois une année « au-dessus des normes » en terme de température, puisqu'il n'a été relevé que 2 jours de gel au refuge du promontoire (à 3092 m d'altitude). Alors que l'enneigement hivernal était significatif, la chaleur estivale a conduit à un nouveau bilan glaciaire fortement déficitaire !

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/chaud-glacier-blanc-meije>

A cela s'ajoute un écoulement rocheux considérable au-dessus du glacier carré dû à la fonte du permafrost.

#### **Sentinelles des Alpes**

Sous l'impulsion des espaces protégés des Alpes et du Parc national des Écrins en particulier, les réseaux d'observation se structurent sur les Alpes françaises, grâce à un partenariat entre l'AFB et la Zone Atelier « Alpes » (CNRS-IRSTEA).

Sous la dénomination « sentinelles des Alpes », les réseaux « Alpages sentinelles », « Lacs sentinelles », « Refuges sentinelles », « ORCHAMPS » et le réseau conservation flore « Alpes-Ain » décident de lier leurs existences pour augmenter leur visibilité, leur cohérence et leurs potentialités d'acquisition et de valorisation de connaissances.

Le premier séminaire de ces 5 dispositifs sentinelles s'est déroulé des 7-9 novembre 2018 à Grenoble.

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/homme-nature-climat-sentinelles-alpes-se-concertent>

#### **Stratégie sanitaire**

Sous l'impulsion du Parc national des Écrins, le programme d'actions de la mise en œuvre de la stratégie sanitaire nationale pour la faune sauvage de métropole se structure. Fin 2018, le PNE reçoit une délégation de crédits permettant d'engager l'opération pilote de mutualisation de l'application Epifaune, application de saisie nationale des données sanitaires du réseau SAGIR.

#### **Programme « bouquetin »**

Le programme international franco-italien sur le bouquetin (Lemed Ibex) doit permettre d'accroître la connaissance de l'espèce, de ses habitats et des corridors écologiques qui sont nécessaires à ses déplacements. Pour atteindre les objectifs du projet, des colliers GPS sont posés au cours de l'année 2018 et des analyses sérologiques sont réalisées selon un protocole harmonisé afin de préciser l'état sanitaire global des populations françaises et italiennes. De plus le recours à la génétique offre la possibilité de repérer les liens et les échanges entre les différentes populations de bouquetins et d'évaluer la diversité des noyaux de population. Un effort important est réalisé par les partenaires du projet sur cet axe : plus de 450 échantillons sont récoltés en 2018 et sont en cours d'analyse.

Enfin le projet se démarque par la réalisation d'un film d'animation présentant le projet au grand public (Ibex in the mountain), la conception d'une exposition (réalisation en 2019) et le tournage d'un documentaire piloté par l'Ente Alpi Cozie.

Une actualité paraîtra sur le site internet du parc national des Écrins concernant les avancées du projet en attendant un bilan est disponible sur le serveur :

S:\Unités\Serv\_Scientifique\Sciences\Faune\\_vertébrés\Mammifères\Ongulés\Bouquetin\alcootra 2015-2020\2018\bilan  
<http://www.ecrins-parcnational.fr/dossier/bouquetin-leman-mediterranee-programme>

#### **Alpages sentinelles 2015-2018**

Le programme « Alpages sentinelles », a été piloté par l'IRSTEA sur la période 2015-2018. Les actions habituelles prévues sur les Écrins en 2018 ont été réalisées : relevés de biomasse, relevés des données météorologiques sur les alpages, participation aux groupes de travail « Alpages sentinelles » à l'échelle du massif, plaquette de présentation des résultats de l'année précédente, etc...

Le Parc national des Écrins a organisé un colloque final le 5 avril 2018 à Gap qui a rassemblé près de 120 personnes d'horizons très différents (éleveurs, bergers, chercheurs, animateurs Natura 2000, techniciens...). Ce colloque a été l'occasion de présenter les derniers résultats du programme notamment sur la végétation (biomasse et composition floristique) et les derniers outils produits par le réseau, notamment le diagnostic de vulnérabilité aux aléas/changements climatiques.

Ce diagnostic a par ailleurs été testé dans le cadre du LIFE « Pastoralp » sur 3 alpages en 2018, dans le cadre de diagnostics pastoraux plus complets intégrant cette problématique.

Toujours dans le cadre du « LIFE Pastoralp », des échanges ont eu lieu avec les partenaires italiens du programme (IAR du Val d'Aoste, PNGP notamment) et nos partenaires français (INRA d'Avignon, LECA). Un travail sur les stratégies d'adaptation a été initié.

La suite de la démarche « Alpages sentinelles » sera désormais portée à travers 2 programmes cofinancés par l'UE : LIFE Pastoralp (2018-2022) et le PITEM Biodiv Alpes (2020-2022)

#### **CclimaT 2017-2020**

Ce programme Alcotra franco-italien vise à faire prendre conscience des changements climatiques de part et d'autres de la chaîne alpine. <http://www.ecrins-parcnational.fr/cclimatt-changements-climatiques-territoire-transfrontalier>.

Le Parc national développe des actions de connaissance autour du suivi des populations de lagopède alpins au moyen de la bioacoustique <http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/ecoute-lagopedes> mais aussi autour du suivi du lièvre variable <http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/lievre-variable-genetique-service-gestionnaires>.

Enfin, l'établissement initie un travail d'envergure sur la colonisation des marges glaciaires. Une information est faite auprès des différents publics : sensibilisation lors de l'événement « Montagne et science » au Bourg-d'Oisans le 20 novembre 2018 ; information des personnels techniques du Parc national lors des journées scientifiques du 22 novembre 2018.

#### **Rec. 2.4. Poursuivre, en lien avec les acteurs locaux, le développement de partenariats valorisant les missions d'appui méthodologique, d'évaluation et d'appui technique du Parc national, en vue de garantir l'insertion environnementale des activités**

Les « porter à connaissance » (PAC) fournissent aux maîtres-d'ouvrage de projets l'ensemble des données environnementales connues du Parc national. A ces données s'ajoutent des recommandations et prescriptions de mise en œuvre.

En 2016, le Parc national a transmis 48 PAC, 58 PAC en 2017 et 32 PAC en 2018. En 2018, 5 PLU (dont 3 avis) ont

fait l'objet d'un accompagnement, (réunions, apport de connaissance et expertise) ainsi que plus d'une douzaine de projets d'aménagement ou de restauration patrimoniale.

**A noter.**

Les recommandations techniques dans le domaine de l'eau continuent leur progression avec la rédaction de nombreux porteur à connaissance. S'ajoutent les sollicitations d'avis de la part des DDT et des DREAL dans le cadre des évaluations environnementales

**Rec. 2.5 Renforcer le partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), les communes forestières et les gestionnaires de la forêt privée (Centres régionaux de la propriété forestière – CRPF) pour inciter à un meilleur échange de données et à la pratique d'une gestion forestière multi-fonctionnelle exemplaire**

Le Parc national fournit à l'ONF un porteur à connaissance lors de chaque révision d'aménagement forestier. La fourniture de données environnementales (habitats, flore et faune forestières) permet de justifier les recommandations du Parc national sur les scénarios de gestion proposés par l'ONF. Les points régulièrement traités concernent les modalités de desserte (approche complémentaire entre l'usage de pistes, du câble voire du cheval sur certains espaces sensibles), la prise en compte des espèces forestières patrimoniales et/ou protégées, la présence d'habitats traduisant un fort degré de naturalité des forêts (mise en place d'îlots de sénescence par exemple).

Le caractère multifonctionnel des forêts de montagne accorde une place importante aux fonctions de protection de la forêt (blocs, avalanches) et aux fonctions touristiques. C'est pourquoi les modes de gestion sylvicole (gestion +/- irrégulière des peuplements, modalités de coupes, régénération des arbres...) donnent lieu à des recommandations du Parc national.

Le Parc national a travaillé avec l'ONF en 2017 et 2018 sur la révision de deux documents d'aménagement forestier correspondants aux deux plus grandes forêts situées en cœur de parc national (Valjouffrey et Le Périer).

Le partenariat existant entre le PNE et l'ONF a été maintenu concernant la gestion et l'entretien des sentiers situés en forêts domaniales dans le cœur du parc.

Il s'agit de rendre opérationnelles les stratégies départementales de gestion des PDIPR et d'optimiser l'obtention de co-financements départementaux dans un contexte de transfert de la compétence « Sentiers » de certaines communes vers les intercommunalités (loi Notre).

Un conventionnement devrait être effectif entre les différents gestionnaires (communes, intercommunalités, PNE, ONF) d'ici la fin de l'année 2018.

Le PNE a conduit le second inventaire forestier de la réserve intégrale de Lauvitel en suivant le protocole national PSDRF (protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières). Cet inventaire est réalisé tous les 10 ans. Un stagiaire ingénieur forestier ainsi qu'une stagiaire en biologie ont travaillé avec les agents du Parc national. Au regard de l'inventaire PSDRF précédent (2007) et d'un inventaire partiel réalisé en 1993, les analyses statistiques apportent déjà des tendances sur l'évolution du peuplement forestier. Dans cette forêt non exploitée et fortement préservée, le travail sur l'évolution du bois mort est particulièrement en pointe, apportant une valeur référence à comparer avec les forêts traditionnelles exploitées en sylviculture.

**Rec. 2.6. Perfectionner les méthodes et les outils existants de suivi physionomique du territoire et les outils de sensibilisation, notamment en vue de dégager des axes d'action futurs et de sensibiliser les acteurs du territoire aux grandes évolutions des paysages**

La boîte à outils « Motif Paysages » finalisée en 2014 est le support de la démarche d'accompagnement des porteurs de projets et acteurs du territoire, par un apport structuré de connaissances et d'orientations en matière d'évolution des paysages et des usages associés.

Elle contribue à de meilleures intégrations et prises en compte dans les projets et documents d'urbanisme, des milieux, des paysages, des patrimoines construits et des trames écologiques du territoire des Écrins.

En 2018, une commune a souhaité adopter cette démarche pour conduire la révision du PLU. D'autres ateliers « Motif Paysages » sont envisagés en 2019. Neuf ateliers ont été organisés depuis le lancement de la démarche.

**Rec. 2.7. Etre particulièrement attentif au développement des diverses formes d'activités de loisirs et sportives, notamment en améliorant le suivi de la fréquentation en nombre de visiteurs et en sensibilisant les usagers à des pratiques plus respectueuses des espèces et des milieux**

**Randonnée pédestre**

Seize chantiers d'importance ont été réalisés en sous-traitance pour remettre en état le GR54 et notamment le passage des grands cols d'altitude. Un important travail a été conduit pour une mise à jour de la signalétique d'information sur le GR54 et sur les 44 points de départs de randonnées du parc.

Le GR54 a été entièrement balisé par les CDRP 05 et 38, en application de la norme FFRP, soit 202 kms.

Parallèlement, le travail des équipes du PNE a permis de maintenir en état les 691 km de sentiers et les 109 passerelles gérés par l'établissement.

Le suivi de la fréquentation est assuré à l'aide des 17 stations de comptage des randonneurs ainsi que les comptages routiers d'accès aux sites transmis par les services du Département des Hautes-Alpes.

**Activités de loisirs de haute-montagne**

Le programme « Biodiv'sports » a pour but de diffuser sur les plateformes qui recensent des itinéraires de loisirs en montagne, les informations concernant la présence de la faune sauvage sensible au regard des dérangements occasionnés par les randonneurs. Le projet se fonde sur des démarches de concertation locale, visant à la prise en compte des enjeux environnementaux dans la pratique sportive et a pour objectif de faire connaître ces démarches auprès de tous via un outil web.

Chaque structure partenaire peut être amenée à saisir une zone sensible via l'outil développé. Cette information sera renvoyée via un flux de données vers les plateformes « clientes » qui souhaitent proposer cette sensibilisation aux enjeux à leur communauté d'utilisateurs (ex : Skitour, Camp to camp...).

La diffusion de ces informations doit permettre de créer un dialogue avec les pratiquants et d'améliorer la connaissance et la prise en compte de la faune sauvage dans les pratiques de loisirs.

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/plaisir-trace-respect>

Le PNE a choisi de travailler en priorité sur l'identification des zones sensibles dans le cadre de la pratique du ski de randonnée. Ce travail a été effectué en 2018 sur le secteur de l'Oisans et sera poursuivi en 2019 sur le secteur de la Vallouise.

Voir aussi: <http://geotrek.ecrins-parcnational.fr/rencontres/2017/presentations/01-LPO-PNRHJ-MC-Zones-sensibles.pdf>

#### **Esprit parc national**

La vie du réseau des prestataires marqués a permis de leur proposer une dizaine de formations en 2018 pour leur permettre d'assurer au mieux leur rôle « d'ambassadeurs du parc ».

Par ailleurs, des supports de sensibilisation de leurs clientèles ont été développés dans le cadre d'un programme inter-parcs alpins. Ces nouveaux supports basés sur une nouvelle forme de communication, le nudge, ont été remis aux prestataires en avril 2018. Le nudge est une nouvelle technique de communication basée sur la connaissance du fonctionnement du cerveau. L'objectif est de générer le comportement souhaité sans contraindre ni culpabiliser en utilisant des leviers comme le plaisir du jeu, l'humour ou l'émotion. Ces outils novateurs sont donc utilisés depuis cet été et vont être évalués pour déterminer l'intérêt de poursuivre ou non dans cette voie originale.

#### **Rec. 2.8. Assurer le suivi des survols d'engins, motorisés ou non au cœur du parc et contenir les besoins en hélicoptage en engageant avec les alpagistes, les propriétaires et les exploitants des refuges, une réflexion concertée sur la nécessité de réduire les impacts sur les espèces et sur la naturalité des zones parcourues**

Pour la période de référence 1er janvier 2018 – 31 octobre 2018, globalement, le nombre d'autorisations de survol du cœur a connu une stabilisation (-2) par rapport à l'année 2017. En revanche, le nombre de rotations a fortement diminué (-332).

Cependant le nombre de survols relatifs aux ravitaillements des refuges (ayant ouvert plus tôt) et de la formation des pilotes haute montagne a subi une augmentation, alors que celui des travaux refuges et des sentiers a diminué. On notera également une diminution du nombre de rotations de personnels passant de 257 à 181.

Les bonnes relations avec les gardiens de refuges ainsi que la coordination avec les sociétés d'hélicoptage ont permis de diminuer le nombre relatif de rotations.

#### **Rec. 2.9. Poursuivre, en lien avec la stratégie nationale, les actions de coopération et de solidarité avec le monde rural afin de concilier au mieux le retour des grands prédateurs avec les activités pastorales**

En 2018, le plan d'action se décline de la manière suivante :

- appui à la mise en place de cabanes d'alpages permanentes (à noter la construction de 5 cabanes permanentes en cœur en 2018) ;
- mise à disposition des 10 cabanes hélicoptables pour 14 sites (certaines cabanes ont été déplacées pendant l'été);
- mise à disposition d'une fréquence Radio « alpages » du réseau Radio du Parc avec prêt de 14 postes Radio numériques à des bergers et éleveurs et achat de 11 postes par des groupements d'éleveurs ;
- renforcement des moyens d'observation (pièges photos, relevés d'indices...), transmission des données à l'ONCFS, et alerte des professionnels en cas d'observation fiable ;
- renforcement des équipes de constat : emploi de 3 vacataires « Loup » en appui aux équipes d'agents de terrain titulaires ;
- accompagnement d'un éleveur dans l'éducation de ses chiens ;
- renforcement des actions de sensibilisation sur les chiens de protection avec :
  - \* des réunions d'information avec 2 publics visés :
    - => les éleveurs et élus : avec 2 soirées d'information organisées à Embrun et au Bourg-d'Oisans
    - => les professionnels du tourisme : avec 2 réunions d'information à Saint-Bonnet-en-Champsaur et au Bourg-d'Oisans ;
  - \* du maraudage et une réflexion sur la signalétique d'information grâce au recrutement d'un service civique.

#### **Rec. 10. Finaliser la charte et par la suite réaliser son évaluation périodique, ainsi que celle des conventions et des programmes d'action pris en son application, et procéder à des ajustements si nécessaire.**

Le dispositif d'évaluation de la charte du parc national des Écrins a été validé par le conseil d'administration du 27/11/2017. Le champ de l'évaluation concerne les actions réalisées dans le cadre des programmes triennaux avec les partenaires du territoire et les conditions de leur mise en œuvre.

Afin de s'articuler au mieux avec ces programmes, l'évaluation intermédiaire sera réalisée en 2019, sur la base des programmes d'actions 2014-2016 et 2017-2019. L'évaluation finale sera faite en 2027.

Le conseil d'administration du 5 juillet 2014 avait créé le comité de suivi et d'évaluation de la charte, chargé de mettre en place le dispositif d'évaluation et d'assurer le suivi de la démarche.

Ce comité s'est réuni les 5 décembre 2016, 8 juin 2017 et 7 novembre 2017 :

- il a validé une liste de questions évaluatives le 5/12/2016, fruit d'un groupe de travail interne à l'établissement (une personne par service et direction), de deux rencontres avec les représentants du conseil scientifique puis d'un avis du conseil scientifique du 16 octobre 2015 ; - il a ensuite orienté puis finalisé le dispositif d'évaluation qui a été validé par le conseil d'administration le 27 novembre 2017, après avis du comité de suivi et

d'évaluation (7/11/2017) et du conseil scientifique (24/11/2017).

Ce dispositif comprend des questions évaluatives et des indicateurs renseignés.

Le logiciel « EVA », outil de suivi et d'évaluation des chartes des parcs nationaux, a été utilisé pour réaliser le premier « bilan 2014-2016 : la charte en actions ».

En 2017 et 2018, plusieurs contributions ont été faites pour le collectif des Parcs nationaux dans le cadre de l'Agence française pour la Biodiversité, pour améliorer le déploiement d'EVA dans ses volets financier et d'évaluation.

Le déploiement de l'outil EVA a été réalisé sur le volet suivi financier (budget 2018 et 2019) et le module évaluation (indicateurs) est en cours de test. Les indicateurs ont été renseignés avec les pilotes (agents) et avec les partenaires dans les thématiques complémentaires.

Fin 2018, le bureau d'étude qui évaluera la charte à mi-parcours en 2019 est en cours de recrutement par appel d'offres.

### 3. Gestion du site

2016 a été l'année de l'engagement du Parc national dans le processus de **labellisation internationale « Liste verte »**, piloté par l'Union internationale pour la conservation de la nature.

A la suite de l'audit de terrain d'août 2016 et d'un examen en groupe de travail liste verte de l'UICN – France, le dossier a été transmis à l'UICN internationale avec un avis très favorable. Les réserves initiales relatives à la finalisation de la cartographie des services écosystémiques et à la mise en place d'une procédure d'évaluation de la charte ont été levées en 2017. Toutefois, l'inscription du Parc national des Écrins sur la liste Verte des aires protégées a été différée en novembre 2018 par décision des instances internationales. Des compléments d'informations seront demandés. Un examen du dossier complété est envisagé lors de la prochaine réunion du comité international « Liste verte » prévue au premier semestre 2019.

### 4. Frontières

#### **Intégration en cœur de parc national des territoires des réserves naturelles nationales du versant Nord des pics du Combeynot et de la haute-vallée du torrent de Saint-Pierre**

Comme suite à la consultation institutionnelle, qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017, le conseil d'administration du Parc national, dans sa réunion du 12 mars 2018, a pris acte des conclusions de la consultation (résolution n°2018-07/CA). Comme suite à la désignation de la commissaire enquêteuse par le tribunal administratif de Marseille (07/02/2018), l'enquête publique a pu être engagée. Celle-ci s'est déroulée du 16 avril au 17 mai 2018 et a donné lieu à la production d'un rapport d'enquête transmis à la Préfecture des Hautes-Alpes le 30 juin 2018. La transmission des conclusions de l'enquête publique au Ministère de la transition écologique et solidaire a été suivie d'une saisine du CNPN et du CIPN.

Lors de sa réunion du 16 octobre 2018, la commission « espaces protégés » du CNPN a donné un avis favorable à l'unanimité, en vue de l'intégration de ces deux réserves en cœur de parc national. Pour sa part, le CIPN a été saisi le 29 novembre 2018, en vue de l'examen de ce dossier.

### 5. Autres informations

#### **Communication à propos du diplôme européen**

Le logo du diplôme européen est publié de manière permanente sur le site Internet du Parc national dans différentes pages :

- L'information sur l'obtention du diplôme Européen – en 1990 - dans la partie présentant l'histoire du Parc national :

<http://www.ecrins-parcnational.fr/historique-les-dates-clefs>

- L'explication de l'expertise dans le cadre du diplôme européen qui lui a été octroyé par le Conseil de l'Europe depuis 1990, dans le page Internet traitant du fonctionnement du Parc national :

<http://www.ecrins-parcnational.fr/thematique/fonctionnement-du-parc-national>

- L'actualité sur le renouvellement, en 2005, du diplôme européen octroyé par le Conseil de l'Europe au Parc national :

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/diplome-europeen-des-espaces-protoges>

- Une actualité à l'occasion du renouvellement du diplôme en 2010 : <http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/le-diplome-europeen-renouvele>

Le diplôme originel signé en 1990 est présenté dans une vitrine permanente à l'entrée de l'accueil « grand public » du siège du Parc national à Gap.

Une information sur le diplôme Européen est effectuée dans les rapports d'activités réalisés chaque année par l'établissement public du parc national.

\*\*\*\*\*

Le 17 décembre 2018.

le Directeur-adjoint

Thierry DURAND.